



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 5 juin 2023 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire débute la rencontre en offrant ses pensées aux Municipalités touchées par les feux de forêt.

Avant la période de questions, le maire suppléant donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 1^{er} mai 2023.

Première période de questions

Une des dix-neuf personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Emprunt pour le chemin Yamaska.
- Pavage de la route de contournement.
- Mur du barrage.

2023-282

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

65. *Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût - Avis de motion*
66. *Dépôt du projet de Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût*
67. *Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût - Emprunt temporaire*

2023-283

Dépôt des états financiers 2022 et rapport du vérificateur

MM. Laurence Chassé et Alex Piercey de la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. présentent sommairement les états financiers.

Le rapport financier consolidé de l'année se terminant le 31 décembre 2022 et le rapport du vérificateur sont déposés.

Le rapport financier consolidé déposé comprend les résultats et la situation financière de la Ville de Farnham et de son périmètre comptable qui est composé de la Ville de Farnham et de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

Le résultat consolidé de fonctionnement démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 495 109 \$.



L'état consolidé de la situation financière démontre une dette nette consolidée totalisant 14 909 210 \$.

Pour la Ville de Farnham seulement, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales non consolidé de l'exercice 2022 démontre un surplus de 1 495 094 \$.

L'état non consolidé de la situation financière démontre une dette nette de 15 595 915 \$.

Ce document sera disponible sur le site Internet de la Ville de Farnham.

Procès-verbaux

2023-284

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 29 mai 2023

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 29 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 29 mai 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 29 mai 2023.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2023-285

Règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût*, afin de permettre le financement de ces travaux.

2023-286

Dépôt du projet de Règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*



2023-287 **Règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût*, afin de permettre le financement de ces travaux.

2023-288 **Dépôt du projet de Règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût**

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût*.

2023-289 **Règlement décrétant des travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût*, afin de permettre le financement de ces travaux.

2023-290 **Dépôt du projet de Règlement décrétant des travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement décrétant des travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût*.

2023-291 **Règlement abrogeant le Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement abrogeant le Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement abrogeant le Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement* afin de revoir la forme et la mission du Comité consultatif en environnement.



2023-292 **Dépôt du projet de *Règlement abrogeant le Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement***

Document : *Projet de Règlement abrogeant le Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement abrogeant le Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement.*

2023-293 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008).*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)* afin d'autoriser les bâtiments de quatre logements dans cette zone.

2023-294 **Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)***

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-295 **Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)***

Document : *Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-296

Adoption du Règlement 453-4 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte)

Document : *Règlement 453-4 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 453-4 modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-297

Adoption du Règlement 658 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Document : *Règlement 658 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 658 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-298

Adoption du Règlement 659 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2023

Document : *Règlement 659 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2023.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 29 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 29 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 659 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2023* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-299 Demande de modification du Règlement 458 de zonage - Zone H1-103 - Rue Racine

Document : Résolution CCU-230509-16 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification réglementaire a été déposée par M. Félix Gaudreault afin de permettre, dans la zone H1-103, les bâtiments résidentiels trifamiliaux;

CONSIDÉRANT que dans ce secteur seules des habitations unifamiliales sont présentes;

CONSIDÉRANT que la proposition d'autoriser les bâtiments résidentiels trifamiliaux dans la zone H1-103 n'est pas cohérente avec le milieu existant;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de modification réglementaire afin d'autoriser, dans la zone H1-103, les bâtiments résidentiels trifamiliaux, pour les raisons énumérées ci-dessus.

Greffe et affaires juridiques

2023-300 Don du lot 6 378 664 du cadastre du Québec - 135, rue Saint-André Sud - Centre d'arts

Document : Résolution 2022-694.

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation des organismes communautaires logés à la Maison communautaire de Farnham ainsi qu'une partie ou la totalité des activités du Centre d'action bénévole de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'envergure qui permettra d'assurer le maintien et le développement des services communautaires de la communauté en créant un véritable pôle de services au cœur de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'entre autres, ce projet permettra de renforcer le continuum de services dans la région, d'augmenter les locaux disponibles pour les organismes et de les rendre plus accessibles à la population;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une démarche concertée et structurée qui aura pour effet d'optimiser la collaboration entre plusieurs acteurs du milieu;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite participer à ce projet par le biais du don du lot 6 378 664 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de céder, à titre gratuit, à la Maison communautaire de Farnham, aux organismes qu'elle abrite ainsi qu'au Centre d'action bénévole de Farnham ou à toute autre entité formée aux fins de la présente acquisition, dans les proportions qu'ils détermineront entre eux, le lot 6 378 664 du cadastre du Québec, à titre de contribution du milieu, aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite après le 5 juin 2023.
- Ce don est conditionnel à la mise aux normes du gymnase actuel et des deux locaux qui y sont intégrés (Notamment et sans s'y limiter, la décontamination, le remplacement de la fenestration et des portes, le remplacement de la surface sportive, l'amélioration de l'acoustique et autres améliorations permettant l'utilisation optimale de ces espaces). Avant le dépôt de la demande de permis, la Ville de Farnham devra autoriser le plan d'aménagement de ces espaces et en autoriser les matériaux afin de s'assurer que ceux-ci répondent aux besoins municipaux. Ces travaux doivent être entièrement terminés dans les deux années suivant le transfert de propriété.
- L'immeuble doit obligatoirement être offert en reprise à la Ville de Farnham si la mise aux normes du gymnase n'est pas effectuée dans les délais exigés ou si l'acquéreur veut s'en départir durant les dix années suivant la signature de l'acte notarié. La reprise par la Ville sera sans frais si les améliorations à l'immeuble sont de moins de 150 000 \$ (Selon l'évaluation inscrite au rôle d'évaluation municipal à ce moment). Si ces améliorations sont de plus de 150 000 \$ (Selon l'évaluation inscrite au rôle d'évaluation municipal à ce moment), le prix de rachat par la Ville sera équivalent à la différence entre l'évaluation actuelle de l'immeuble au rôle d'évaluation municipal (1 435 900 \$) et la valeur inscrite au rôle municipal au moment du rachat. La Ville se réservant le droit de ne pas reprendre l'immeuble.
- Ce don est fait sans garantie légale.
- Le lot et le bâtiment sont cédés dans l'état où ils se trouveront au moment de la signature de l'acte notarié.
- Les biens meubles appartenant à la Ville de Farnham se trouvant dans le bâtiment ne sont pas inclus dans la vente et seront retirés par la Ville de Farnham.
- Jusqu'à ce que des travaux soient réalisés au second étage, un local servant d'entreposage devra être laissé à la disposition de la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham, sans frais.
- Un bail devra être signé avec la Ville de Farnham pour l'utilisation du gymnase, des deux locaux intégrés, de la zone de circulation s'il y a lieu et des installations sanitaires, à titre de partenaire prioritaire, d'une durée minimale de dix ans à compter de la fin des travaux pour l'utilisation de ces espaces. Les conditions de ce bail seront établies entre les parties à ce moment.
- La Ville de Farnham devra être informée régulièrement de l'évolution du projet, notamment, du suivi des demandes de subvention, des travaux d'agrandissement, etc.



QU'advenant le cas où le projet de déménagement de la Maison communautaire de Farnham et des organismes qui s'y trouve ne se réalise pas, la Ville de Farnham cède à titre gratuit, au Centre d'action bénévole de Farnham ou à toute autre entité formée aux fins de la présente acquisition, le lot 6 378 664 du cadastre du Québec, à titre de contribution du milieu, aux mêmes conditions.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2022-694 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2023-301 Vente d'une partie du lot 4 446 662 du cadastre du Québec - Boulevard Magenta Est - Signature

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2022-500 devait être signé au plus tard le 15 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 15 juillet 2023.

QUE la résolution 2023-063 soit abrogée à toutes fins que de droit et que la résolution 2022-500 soit modifiée en ce sens.

2023-302 Vente du lot 6 498 150 du cadastre du Québec - Boulevard de Normandie Nord - Signature

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2023-094 devait être signé au plus tard le 31 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 15 juillet 2023.

QUE la résolution 2023-094 soit modifiée en ce sens.

2023-303 Prolongement de la rue Collins - Servitude

Document : Projet de servitude.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux de prolongement de la rue Collins fut décrétée le 28 juin 2021 (Résolution 2021-395);

CONSIDÉRANT la présence de conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc sur les lots 6 474 686, 6 474 687 et 6 474 688 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une servitude perpétuelle doit être créée en faveur de la Ville de Farnham pour circuler sur ces immeubles afin de permettre l'entretien de ces réseaux;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la signature d'une servitude par M. Patrick Melchior, maire et M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière, en date du 17 mai 2023, permettant à la Ville de Farnham de circuler sur les lots 6 474 686, 6 474 687 et 6 474 688 du cadastre du Québec, en vue de l'entretien des réseaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc qui y sont présents, lesquels seront cédés à la Ville de Farnham.

Finances municipales

2023-304 **Audit d'optimisation des ressources - Gouvernance financière**

Est déposé l'audit d'optimisation des ressources portant sur la gouvernance financière.

Ce rapport sera disponible sur notre site Internet.

2023-305 **Transferts budgétaires**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 12 mai 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Postes budgétaires de provenance	Montant	Poste budgétaire à augmenter
02-320-11-639	5 000 \$	22-300-00-721
02-320-11-645	5 000 \$	
02-320-11-649	5 000 \$	
02-330-00-645	10 000 \$	
02-390-10-649	8 000 \$	
02-452-11-645	5 000 \$	
02-452-11-649	5 000 \$	
Total	43 000 \$	

2023-306 **Construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable - Emprunt temporaire**

CONSIDÉRANT les travaux de construction à venir d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque ceux-ci seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 2 010 000 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux de construction à venir d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2023-307

Réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska - Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT les travaux à venir de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque les travaux seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 3 200 000 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux de réfection à venir du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2023-308

Réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite - Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT les travaux à venir de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque les travaux seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 1 000 000 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux de réfection à venir d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2023-309

Nouvelles cartes de crédit

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les personnes suivantes à détenir une carte de crédit affaires de la Ville de Farnham avec Visa Desjardins :



Nom	Titre	Limite maximale
Claudie Bussières	Directrice du Service des loisirs, culture et tourisme	5 000 \$
Jennika Rodrigue Lacasse	Directrice du Service de planification et aménagement du territoire	5 000 \$
Geneviève Simard-Adam	Responsable des ressources humaines	5 000 \$
Lauriane Dupuis	Responsable aquatique - Service des loisirs, culture et tourisme	500 \$

QUE M^{mes} Julie Laguë et/ou Kim Racicot soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

2023-310

Intersection des rues Meigs/Saint-Alphonse/Saint-André Nord - Programme d'aide aux passages à niveaux municipaux - Demande de subvention

Document : Dossier du chargé de projets daté du 1^{er} mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'un avis technique a été réalisé par la firme CIMA+, que celui-ci présente la dangerosité du secteur et que cet avis propose une solution qui permettrait d'en améliorer la sécurité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a déjà autorisé, en juillet 2022, le dépôt d'une demande de subvention à Transports Canada pour ce même projet;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Guillaume Van Herck, chargé de projets, à déposer une demande de subvention au volet 2 sur l'amélioration de la sécurité au Programme d'aide aux passages à niveaux municipaux pour le passage à niveau des rues Meigs/Saint-Alphonse/Saint-André Nord, dans le but d'améliorer la sécurité des véhicules, des piétons et des cyclistes dans ce secteur.

2023-311

Comptes à payer et états des revenus et dépenses au 29 mai 2023

Documents : Listes de chèques et états des revenus et dépenses au 29 mai 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 632 470,80 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 757 677,28 \$.

QUE les états des revenus et dépenses au 29 mai 2023 soient approuvés.

2023-312

Conversion de l'éclairage au DEL - Paiement 2

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 mai 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de conversion de l'éclairage au DEL à la compagnie Énergère au montant de 192 439,92 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 21 382,21 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2023-313 Réfection du ponceau de la rue Saint-Louis - Paiement 3 et réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 10 mai 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de réfection du ponceau de la rue Saint-Louis à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 2 098,85 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 233,21 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE la réception provisoire des travaux soit acceptée en date du 9 mai 2023.

QUE 50 % des retenues, soit la somme de 25 238,39 \$, excluant les taxes, soit aussi remise à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2023-314 Mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable - Paiement 7

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 18 mai 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 7 des travaux de mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Allen entrepreneur général inc. au montant de 43 288,83 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 4 809,87 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

2023-315 École Jean-Jacques-Bertrand - Bal des finissants

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 24 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la gratuité de l'aréna Madeleine-Auclair du 29 mai 2023 au 5 juin 2023 à l'École Jean-Jacques-Bertrand pour le bal du 3 juin 2023 et sa préparation.



QUE cette gratuité représente une valeur de 2 797 \$.

2023-316 École Jean-Jacques-Bertrand - Bourses

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 25 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser six bourses de 100 \$ et une bourse de 150 \$, dans le cadre de la remise des bourses 2023 pour les finissants du 5^e secondaire de l'école Jean-Jacques-Bertrand, lesquelles doivent être remises à des résidents de Farnham afin de souligner leur persévérance scolaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2023-317 Ville de Villiers-en-lieu - Drapeau et épinglettes

CONSIDÉRANT les échanges avec les élus de la Ville de Villiers-en-lieu située en France;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire don d'un drapeau et de six épinglettes de la Ville de Farnham aux élus de la Ville de Villiers-en-lieu.

Ressources humaines

2023-318 Fin de la période de probation de M^{me} Kim Racicot, commis aux comptes à payer au Service de la trésorerie

CONSIDÉRANT que M^{me} Kim Racicot a été embauchée au poste de commis aux comptes à payer au Service de la trésorerie le 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que M^{me} Racicot était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M^{me} Kim Racicot au poste de commis aux comptes à payer au Service de la trésorerie, rétroactivement au 24 mai 2022.

2023-319 Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Guillaume Lafond à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives à compter du 6 juin 2023.

QUE ce titre soit effectif si le contremaître grade 1 s'absente pour une période de quatre jours consécutifs ou plus.



QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2023-320 Nomination de chefs d'équipe au Service des travaux publics - Équipe égouts et aqueduc

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer MM. Matthieu Choinière et Patrick Groves à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe égouts et aqueduc à compter du 6 juin 2023.

QUE ce titre soit effectif lorsque les travaux d'égouts et d'aqueduc nécessitent la présence d'un chef d'équipe sur place.

QUE la gestion des assignations soit laissée à la direction du Service des travaux publics.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2023-321 Démission de M^{me} Maryse Leblanc, secrétaire au Service de sécurité incendie

Document : Courriel de M^{me} Maryse Leblanc daté du 20 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Maryse Leblanc, effective le 22 juin 2023.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M^{me} Leblanc pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2023-322 Démission de M. Charles Marcotte, pompier et lieutenant au Service de sécurité incendie

Document : Lettre de M. Charles Marcotte datée du 21 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Charles Marcotte comme lieutenant et pompier, effective le 10 mai 2023.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M. Marcotte pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2023-323 Démission de M^{me} Claire Gérin-Lajoie, commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

Document : Lettre de M^{me} Claire Gérin-Lajoie datée du 25 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Claire Gérin-Lajoie, effective le 6 mai 2023.



QUE des remerciements soient par la présente transmis à M^{me} Gérin-Lajoie pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2023-324 Nomination d'une commis permanente à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Claire-Gérin Lajoie;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M^{me} Nicole Soulard à un poste permanent de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall à compter du 6 juin 2023.

QU'aux fins d'ancienneté, la date d'embauche temporaire de M^{me} Soulard soit reconnue, soit le 7 mars 2023.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2023-325 Embauche d'une secrétaire au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Maryse Leblanc;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Karina Hachey au poste de secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 12 juin 2023.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2023-326 Embauche d'une commis permanente à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Patricia Rioux au poste de commis permanente à la Bibliothèque municipale Louise-Hall à compter du 7 juin 2023.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Communications et relations avec les citoyens

2023-327 Fête des voisins 2023 - Concours

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 mai 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a voulu encourager les citoyens à participer à cet événement du 3 juin 2023;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le concours dans le cadre de la Fête des voisins 2023 et la remise des prix d'une valeur totale de 100 \$ aux lauréats de ce concours.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-447.

Travaux publics

2023-328 Association de la bonne entente Farnham-Sainte-Brigide inc. - Autorisation de passage

Document : Courriel de M^{me} Mathilde Lévesque datée du 21 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham ne s'oppose pas à ce que les membres de l'Association de la bonne entente Farnham-Sainte-Brigide inc. traversent la route 235 aux deux endroits suivants :

Traverses	Coordonnées
1	45.29928 - 72.97711
2	45.30714 - 72.95435

Planification et aménagement du territoire

2023-329 Octroi du contrat de vidange systématique des fosses - Modification

Documents : Résolution 2022-702.

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution 2022-702;

CONSIDÉRANT que le devis prévoyait un contrat d'une durée de quatre ans;

CONSIDÉRANT que le bordereau de soumission n'a pas été ajusté en conséquence et aurait dû représenter une dépense sur quatre années;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'octroi du contrat pour la vidange des fosses du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2026 à la compagnie Enviro⁵ inc. au coût unitaire établi dans leur soumission, soit 199,50 \$, excluant les taxes.

Que la résolution 2022-702 soit modifiée en conséquence.

2023-330 Demande de dérogation mineure - 1554, chemin des Coteaux

Document : Résolution CCU-230509-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur 1,38 m de plus que la hauteur du bâtiment principal, alors que la réglementation en vigueur autorise une hauteur maximale pour les garages détachés égale à celle du bâtiment principal;



CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux critères d'évaluations pour une demande de dérogation mineure édictés par l'article 2.1.3 du *Règlement 637 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que le garage proposé n'a pas la même orientation de toit que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les couleurs de revêtements proposés ne s'agencent pas avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1554, chemin des Coteaux, lot 6 195 822 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 5,49 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une hauteur maximale égale à celle du bâtiment principal, soit 4,11 m, aux conditions suivantes :

- Que le garage ait un toit à deux versants de même orientation que celui du bâtiment principal.
- Que le revêtement du garage soit de couleur similaire au bâtiment principal et que les portes et fenêtres soient de couleur blanche.

2023-331

Demande de dérogation mineure - Lots 4 355 263 et 4 353 731 du cadastre du Québec - Actuellement les 1616 et 1656, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-230509-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction de sept bâtiments trifamiliaux avec une différence de hauteur de 3 m avec les bâtiments situés de part et d'autre, alors que la réglementation en vigueur autorise une différence de hauteur d'un maximum de 2,5 m avec les bâtiments de part et d'autre de la propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux critères d'évaluation pour une demande de dérogation mineure édictés par l'article 2.1.3 du *Règlement 637 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que plusieurs bâtiments trifamiliaux de hauteur similaire sont présents dans le secteur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 mai 2023;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur les lots 4 355 263 et 4 353 731 du cadastre du Québec, actuellement les 1616 et 1656, rue Principale Est, visant à permettre une différence de hauteur avec les bâtiments voisins de 3 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une différence de hauteur de 2,5 m.

2023-332

Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 749 du cadastre du Québec - Chemin des Coteaux

Document : Résolution CCU-230509-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la création d'un lot avec une largeur de 20,72 m et une superficie de 1 263,2 m², alors que la réglementation en vigueur prescrit une largeur de lot minimale de 25 m et une superficie minimale de 1 500 m²;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux critères d'évaluation pour une demande de dérogation mineure édictés par l'article 2.1.3 du *Règlement 637 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 446 749 du cadastre du Québec sur le chemin des Coteaux, visant à permettre le lotissement d'un lot d'une largeur de 20,72 m et d'une superficie de 1 263,2 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une largeur de 25 m et une superficie de 1 500 m².

2023-333

Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 151, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-230509-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une nouvelle enseigne détachée sur la propriété sise aux 147-157, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée est de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée s'agence à celles dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une nouvelle enseigne détachée sur la propriété sise aux 147-157, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2023-334

Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 283, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-230509-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une nouvelle enseigne sur le bâtiment ainsi que de l'affichage en vitrine à la propriété sise aux 283-285, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée s'harmonise avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'affichage proposé est de qualité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une nouvelle enseigne sur le bâtiment sis aux 283-285, rue Principale Est ainsi que de l'affichage en vitrine, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la condition que l'affichage en vitrine soit en filigrane autocollant.

2023-335

Demande de permis - Rénovation - 354-366, rue Saint-Vincent

Document : Résolution CCU-230509-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer une fenêtre en façade avant du bâtiment sis aux 354-366, rue Saint-Vincent;

CONSIDÉRANT que la fenêtre proposée s'agence au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer une fenêtre en façade avant du bâtiment sis aux 354-366, rue Saint-Vincent, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.



2023-336 Demande de permis - Rénovation - 753, rue Saint-Bruno

Document : Résolution CCU-230509-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover la galerie avant du bâtiment sis au 753, rue Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT que le revêtement proposé de bois de couleur grise s'agence au bâtiment;

CONSIDÉRANT que la fenestration proposée serait similaire à celle existante;

CONSIDÉRANT que le revêtement de toiture proposé s'agence à celui du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour rénover la galerie avant du bâtiment sis au 753, rue Saint-Bruno, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2023-337 Demande de permis - Rénovation - 1230, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-230509-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de refaire la galerie existante sur la façade gauche du bâtiment sis au 1230, rue Principale Est, ajouter un toit au-dessus de la porte de la façade avant et de la porte-patio de la façade gauche;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés pour la galerie s'harmonisent avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour refaire la galerie existante sur la façade gauche du bâtiment sis au 1230, rue Principale Est, ajouter un toit au-dessus de la porte de la façade avant et de la porte-patio de la façade gauche, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que le toit au-dessus de la porte d'entrée en façade avant soit à deux versants tel que le pignon existant du bâtiment et sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2023-338 Demande de permis - Construction - 724, boulevard Kirk

Document : Résolution CCU-230509-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un garage détaché avec abri d'auto attenant en cour arrière sur la propriété sise au 724, boulevard Kirk;

CONSIDÉRANT que le revêtement proposé de bois naturel ne s'agence pas au bâtiment principal;



CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour construire un garage détaché avec abri d'auto attenant en cour arrière sur la propriété sise au 724, boulevard Kirk, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Que le revêtement extérieur du garage soit de mêmes matériaux que celui de la maison et de même couleur.
- Les portes et fenêtres ainsi que les poteaux de l'abri d'auto soient de couleur blanche.

2023-339 Demande de permis - Construction - Lot 6 449 445 du cadastre du Québec - Rue de la Traverse

Document : Résolution CCU-230509-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale isolée sur la propriété sise sur le lot 6 449 445 du cadastre du Québec avec des modifications au modèle déjà approuvé;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés (Techo bloc - Griffintown - Blanc élégant, Acier Mac horizontal - Bois torréfié et Vinyle Gentek - Lin/écru) s'agencent avec le secteur;

CONSIDÉRANT que la modification du modèle précédemment accepté s'harmonise aux autres modèles;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour construire une résidence unifamiliale isolée sur la propriété sise sur le lot 6 449 445 du cadastre du Québec avec des modifications au modèle déjà approuvé, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2023-340 Projet de développement domiciliaire - Lots 4 446 854 et 4 446 970 du cadastre du Québec - Chemin du Curé-Godbout

Document : Résolution CCU-230509-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 mai 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée par M. Dany Chagnon pour créer seize nouveaux lots avec les lots actuels 4 446 854 et 4 446 970 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande ne sont pas des terres en culture;



CONSIDÉRANT que les lots visés se trouvent en îlot déstructuré où est autorisé l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet de développement domiciliaire de M. Dany Chagnon sur les lots 4 446 854 et 4 446 970 du cadastre du Québec, chemin du Cré-Godbout, afin de créer seize lots, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

QUE le requérant devra :

- S'assurer de la faisabilité de son projet auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
- S'assurer d'avoir les autorisations nécessaires du ministère des Transports et Mobilité durable du Québec pour les lots projetés numéros 1 et/ou 8 du plan déposé.
- Considérant que le projet résidentiel est situé dans un secteur non desservi par les infrastructures municipales (Égout et aqueduc), le requérant devra démontrer à l'aide d'une expertise (Tels qu'un test de percolation ainsi qu'une étude hydrogéologique) que chacune des propriétés créées pourra avoir un dispositif de traitement des eaux usées ainsi qu'un ouvrage de captage des eaux souterraines (Puits), conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et au *Règlement sur le captage des eaux souterraines*. L'expertise demandée devra inclure, pour l'ensemble des lots créés, l'emplacement des systèmes septiques ainsi que des puits.

Loisirs, culture et tourisme

2023-341

Restaurant et bar de l'aréna Madeleine-Auclair - Bail

Document : Projet de bail.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du bail à intervenir avec M^{me} Marie-France Lapointe concernant l'exploitation du restaurant et du bar de l'aréna Madeleine-Auclair pour la saison 2023-2024.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2023-342

Présentation Owhara

CONSIDÉRANT la proposition d'activité présentée par les Productions Ben voyons donc s.e.n.c.;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer un contrat à l'entreprise Productions Ben voyons donc s.e.n.c. afin de tenir la présentation Owhara au Centre de la nature les 22 et 23 septembre 2023 ou les 29 et 30 septembre 2023 en cas de pluie, au coût de 10 000 \$, incluant les taxes.

QU'advenant des revenus de plus de 10 000 \$ lors de cette activité, 50 % de ceux-ci devront être versés à la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-92-447 et financée par le fonds de roulement sur une période de deux ans.

QUE le prêt de matériel soit autorisé, selon les disponibilités.

2023-343

Permis de vente de boissons alcoolisées - Spectacles en salle

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 mai 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de 18 h à minuit, lors des spectacles suivants :

Spectacle	Date	Lieu
Simon Leblanc	28 septembre 2023	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard
Michelle Desrochers	20 octobre 2023	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard

QUE M^{me} Claudie Bussièrès, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à ces événements.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-702-20-639.

Représentation

M^{me} Sylvie Ouellette se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2023-344

Fondation les Foyers Farnham - Tournoi de golf 2023

Document : Formulaire d'inscription.

CONSIDÉRANT le partenariat de la Ville de Farnham avec la Fondation les Foyers Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déléguer M. Patrick Melchior, M^{me} Nathalie Dépeault, M. Claude Benjamin et M^{me} Roxanne Roy Landry au tournoi de golf de la Fondation les Foyers Farnham tenu le 5 juillet 2023 au Club de golf de Farnham, au coût de 250 \$ chacun.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



Appui

2023-345

Municipalité régionale de comté des Maskoutains - Piste cyclable - Appui

Document : Résolution 23-05-148 de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains datée du 10 mai 2023.

CONSIDÉRANT que les Municipalités régionales de comté de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de discuter de la possibilité de réaliser un projet de lien cyclable;

CONSIDÉRANT que le 25 août 2022, la Municipalité régionale de comté des Maskoutains a reçu l'approbation de principe du financement du projet pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'élaboration d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham de la part d'infrastructure Canada;

CONSIDÉRANT que le montant alloué dans le cadre du Fonds pour le transport actif est de 50 000 \$ et que la démarche est en cours;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montréalais et estrien;

CONSIDÉRANT que le projet offrirait la possibilité de connecter le monde agricole avec les populations urbaines de la région;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs auraient ainsi accès à la Montée du chemin Chambly, le lieu historique national du Canal-de-Chambly, l'Axe cyclable Vallée-des-Forts, le sentier Paysan, le parc national des Îles-de-Boucherville, la Ville de Montréal, La Riveraine, l'Estriade et son réseau, la Montérégiade, la Campagnarde, le Circuit des Traditions, La Sauvagine et bien d'autres circuits dans les Cantons de l'Est;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de réitérer la demande initiale au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à M^{me} Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de se porter acquéreur au moment opportun du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les Municipalités régionales de comté des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale.

Ajouts

2023-346

Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût.*



M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût*, afin de permettre le financement de ces travaux.

2023-347 **Dépôt du projet de *Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût***

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût.*

M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût.*

2023-348 ***Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800\$ pour en acquitter le coût - Emprunt temporaire***

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures urbaines à venir dans le secteur de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque ceux-ci seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 9 240 800 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux d'infrastructures urbaines à venir dans le secteur de la rue Jacques-Cartier.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Seconde période de questions

Quatre des dix-neuf personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Travaux à venir de la rue Jacques-Cartier.
- Éclairage de la murale du centre-ville.
- Travaux au parc du Phénix.
- Demande de sens unique sur la rue Dupuis.
- Demande de dos d'âne sur la rue Dupuis.
- Pelouse non coupée le long de la rivière.
- Borne non dégagée sur une propriété privée.
- Projet de biométhanisation.



- Une annonce sera faite bientôt pour le Centre d'arts.
- Alimentation en eau.

Informations des conseillers

Le maire suppléant cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Nous invitons les citoyens de 12 ans et plus à s'inscrire à la prochaine activité de la Bibliothèque, qui est une présentation de Carl Girard sur *Les bonnes habitudes avec un chien*.
- Venez célébrer la Fête Nationale avec nous le vendredi 23 juin dès 17 h au parc Roch-Bourbonnais, situé sur la rue Saint-André Sud! Jeux gonflables, maquillage, feux d'artifice pyromusicaux et plus encore! À 19 h 30 en première partie : Fred Pothier. À 21 h, en spectacle principal : La messe à Dédé Fortin, le seul hommage aux Colocs reconnu. Nourriture et breuvages en vente sur place. On vous attend!

M. Daniel Campbell

- Vous êtes nouveaux propriétaires ou nouveaux locataires arrivés à Farnham en 2022 ou 2023? La Ville de Farnham invite ses nouveaux résidents à la Soirée d'accueil qui se tiendra le lundi 11 septembre, à 18 h 30 à l'hôtel de ville. Nous souhaitons vous y accueillir afin de souligner votre arrivée à Farnham et vous transmettre de nombreuses informations intéressantes, qui faciliteront votre intégration dans la communauté. Réservez votre place avant le 30 juin en remplissant le formulaire disponible sur notre site Internet ou communiquez avec M^{me} Annie Lévesque au 450 293-3326, poste 228.
- Dans la semaine du 12 juin, visitez notre site Internet afin de connaître l'horaire des bains libres à la piscine Saint-Bruno. N'oubliez pas de faire votre demande de Carte Accès Farnham afin de profiter de la gratuité. Il sera possible d'en faire la demande en personne les 26 et 27 juin, de 15 h 30 à 17 h 30, à la piscine Saint-Bruno. Apportez une preuve de résidence et une preuve d'identité pour chaque membre de votre famille. Aussi, en raison d'un manque de personnel ayant la qualification de moniteur-sauveteur aquatique exigée par la Société de Sauvetage, la Ville ne pourra malheureusement pas offrir de cours aquatiques pour l'été. Vos enfants pourront continuer le cheminement de leurs cours de groupe à la piscine de Saint-Césaire, à tarification résident. Consultez rapidement notre site Internet puisqu'un code client est requis au plus tard le 8 juin pour pouvoir procéder aux inscriptions en ligne. La période d'inscription se déroulera du 14 au 19 juin.

M^{me} Sylvie Ouellette

- Une programmation estivale qui promet un bel été! Cet été, à l'horaire : Mardis show, Films en plein air, Jeudis gourmands et Mercredis actifs! Pour la programmation complète, rendez-vous sur notre site web et suivez-nous sur notre page Facebook afin de ne rien manquer! Un carton a aussi été distribué par la poste.



M. Claude Benjamin

- Remerciements aux bénévoles et citoyens pour la journée spaghetti de la Fondation Les Foyers Farnham le 18 mai dernier. Une somme record de 16 000 \$ a été amassée.

M. Olivier Surprenant

- En l'honneur de la Journée mondiale de l'environnement du 5 juin, la Ville de Farnham organise un concours de dessin ouvert à toute la population. À gagner : Deux jeux de société *Presque Zéro Déchet* et deux certificats-cadeaux de 30 \$ chez Dimension Sport. Comment participer? Dessinez un croquis présentant une action environnementale que vous faites à la maison et apportez votre dessin à l'hôtel de ville au plus tard le 10 juin, afin qu'il soit affiché à la Bibliothèque. Trois gagnants seront dévoilés le 16 juin prochain. Bonne chance à tous!
- Lancement de la saison estivale du marché public de Farnham à partir du samedi 17 juin à la Station-Pierre-Bériau. Pour lancer la saison en grand, nous aurons une ambiance comme à la ferme, avec la présence de plusieurs animaux. Ça vaut le détour au Marché le 17 juin entre 8 h et 12 h! Et n'oubliez surtout pas de participer à la première édition du Festival de la Tite Frette de Farnham, le samedi 10 juin prochain, de midi à 21 h! Plus de 15 exposants seront sur place : Microbrasserie, cidrerie, distillerie, foodtruck et plus encore!
- Félicitations aux élèves pour l'année scolaire qui se termine, meilleurs succès aux examens à finir et félicitations aux finissants de l'école Jean-Jacques-Bertrand.

M. Jean-Yves Boulianne

- Retour du piano public, pour exprimer vos talents musicaux. Ne pas boire de café et liqueurs douces au-dessus du clavier. On demanderait de ne pas frapper trop fort sur les notes car c'est quand même sensible. L'horaire est du dimanche au samedi, de 9 h à 20 h.
- Zones de rafraîchissement. Un brumisateur est installé au parc Conrad-Blain sous une pergola. N'hésitez pas à utiliser les jeux d'eau situés au parc Roch-Bourbonnais (rue Saint-André Sud), lors des périodes de chaleurs.

Le maire rappelle en terminant que le Centre de la nature est fermé dans le cadre des actions visant à contrer les feux de forêt.

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 30.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire